Multi'Gym
Châtenoy-le-Royal

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

1. La connaissance et l'acceptation du règlement intérieur sont implicites pour tous les adhérents par la signature de la fiche d'inscription.

2. Les cours de gymnastique adultes sont ouverts à toute personne d'au moins 16 ans.
   Les cours de zumba adultes sont ouverts aux adolescents à partir de 14 ans.
   Pour les personnes mineures, une autorisation parentale est nécessaire.

3. Toute personne souhaitant participer aux activités de Multi'Gym doit adhérer à l'association. Pour cela, elle doit remplir une fiche d'inscription et s'acquitter de la cotisation correspondante pour l'année. Toute personne n'ayant pas rendu son dossier complet (fiche d'inscription + règlement) se verra refuser l'accès aux cours car non considérée comme adhérente.
   Conformément à la loi n° 2022-296 du 2 mars 2022, le certificat médical n'est pas obligatoire pour adhérer à l'association. Il est de la responsabilité des adhérents de s'assurer par eux-mêmes qu'ils ne présentent pas de contre-indication aux activités sportives qu'ils souhaitent pratiquer.

4. Le montant de la cotisation est fixé chaque année lors de l'Assemblée Générale. La cotisation versée est définitivement acquise. Aucun remboursement, même partiel, ne sera effectué en cas de démission, d'exclusion, présentation d'une contre-indication médicale ou tout autre raison.
   La cotisation est minorée à compter du 1er mars sur décision du Bureau pour une inscription au dernier trimestre.

5. L'inscription aux cours de gymnastique est valable pour un nombre de séances illimitées.
   L'inscription aux autres activités donne droit à une séance hebdomadaire.

6. Les participations des Comités d'Entreprises seront remboursées à l'adhérent après l'encaissement total de la cotisation.

7. Les dates de début et de fin de saison sont communiquées lors de l'Assemblée Générale.
   Aucun cours n'est assuré pendant les périodes de vacances scolaires et les jours fériés.

8. En cas d'absence de l'animateur ou pour tout autre raison, le cours peut être annulé sans préavis minimum. Cette annulation ne peut donner lieu, ni à remboursement, ni à remplacement.

9. Tout cours à trop faible effectif pourra être supprimé sur décision du Bureau à n'importe quel moment.

10. Pour des raisons de sécurité, les personnes non adhérentes ne sont pas autorisées à participer aux cours.

11. Le port de chaussures adaptées, exclusivement réservées à l'activité intérieure, est obligatoire. Par mesure d'hygiène, une serviette de bain est recommandée pour poser sur les tapis.

12. L'Assemblée Générale est tenue annuellement conformément aux statuts disponibles sur simple demande. Les adhérents sont convoqués par affichage dans les salles de cours et/ou par mail.
    La participation à l'Assemblée Générale est vivement recommandée pour mieux connaître le fonctionnement de l'association et voter les décisions qui y sont prises. Les adhérents mineurs sont représentés par la personne ayant autorité parentale.
    L'association est dirigée par des bénévoles.

13. Droit à l'image : L'association se réserve le droit de prendre des photos des adhérent(e)s à des fins non commerciales.

14. Conformément à la loi Informatique et Liberté, les données personnelles des adhérents présentes sur les fiches d'inscription sont confidentielles et ne sont utilisées que dans le cadre de la gestion de l'association. Elles ne pourront être cédées ou vendues à un tiers. Les adhérents ont un droit de rectification de ces données à tout moment.

Mis à jour le 14 juin 2023